

CALENDRIER du 14 au 22 mars 2026

N°1447

Samedi 14 mars

10 h 45 Messe aux Capucins
14 h 00 Éveil à la Foi à RICHERENCHES
18 h 00 Messe à l'église de VISAN
à l'intention de la défunte Yvonne ARRIGONI

Dimanche 15 mars Laetare 4^{ème} dimanche de Carême

09 h 30 Messe à l'église de RICHERENCHES
11 h 00 Messe à l'église de VALRÉAS
Action de grâce pour les 50 ans de mariage
de Malou et Yannick BEAUNY
animée par le Chœur Saint Joseph, à l'intention
de Ginette PEYSSON (6^{ème} ann. de son décès)
de Mathéo PERALDE-PHILPPA (15^{ème} ann. de son
décès)
de Jean-Baptiste CHAUTARD
et les défunts de sa famille.

Lundi 16 mars

18 h 00 Groupe de prière à l'église de VALRÉAS

Mardi 17 mars

15 h 30 Chapelet à l'église de RICHERENCHES
18 h 00 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
animée par les Pénitents
18 h 00 Répétition de chants de la Vigile Pascale à l'église de
VISAN

Mercredi 18 mars

08 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
10 h 30 Adoration, confessions, louanges
à l'église de VALRÉAS

Jeudi 19 mars Saint Joseph

18 h 00 Messe à l'église de VALRÉAS

Vendredi 20 mars

08 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
19 h 00 3^{ème} Rencontre de Carême animée
par le père Etienne JONQUET
salle Cardinal Maury à VALRÉAS

Samedi 21 mars

10 h 45 Messe à Beausoleil
18 h 00 Messe à l'église de GRILLON à l'intention des
défunts Michèle GIGONDAN, Pierre AUBANEL
et Bernard GRAS.

Dimanche 22 mars 5^{ème} dimanche de Carême

09 h 30 Messe à l'église de VISAN
11 h 00 Messe des Familles à l'église de VALRÉAS
avec la participation d'une communauté
Foi et Lumière
à l'intention des défunts Alain SAINT-DONAT,
Sabine SAINT-DONAT et les défunts de la famille,
Marie-France TRUC (anniversaire de son décès)
et Pierre TARDIEU.

**PRÉPARATION DE LA CÉLÉBRATION DE LA
VIGILE PASCALE**

Les mardis 17 et 31 mars
Répétition de chants à l'église de VISAN à 18 h

Mercredi 25 mars
Préparation de la Vigile Pascale
pour les quatre paroisses
à 15 h à la salle Cardinal Maury à VALRÉAS

SEMAINE SAINTE 2026 DANS L'ENCLAVE DES PAPES

Première messe des Rameaux et de la Passion : Samedi 28 mars

- 18 h 00 : Bénédiction et Messe des Rameaux à Grillon

Dimanche des Rameaux et de la Passion : Dimanche 29 mars

- 09 h 30 : Bénédiction et Messe des Rameaux à Richerenches
- 11 h 00 : Bénédiction et Messe des Rameaux à Valréas

Lundi Saint : Lundi 30 mars

- 18 h 00 : Messe chrismale à la Cathédrale St Siffrein, à Carpentras

Mardi Saint : Mardi 31 mars

08 h 30 : Messe à la chapelle de l'hôpital de Valréas

Mercredi Saint : Mercredi 1^{er} avril

- 08 h 30 : Messe à la chapelle de l'Hôpital de Valréas
- **Célébration pénitentielle à 18h30 à l'église de Valréas avec les prêtres du Doyenné**

Jeudi Saint : Jeudi 2 avril

- 18 h 00 : Sainte Cène à l'église de Richerenches suivie de l'Adoration de 19 h à 22 h
- 18 h 30 : Sainte Cène à l'église de Valréas suivie d'une nuit d'Adoration

Vendredi Saint : Vendredi 3 avril

- 07 h 00 : Office des Laudes pour clôturer la nuit d'Adoration à l'église de Valréas
- 14 h 00 : Chemin de Croix dans les rues de Valréas départ à l'école St Jean le Baptiste et arrivée à l'église Notre Dame de Nazareth
- 18 h 30 : Office de la Passion à Valréas

Samedi Saint : Samedi 4 avril

- 21 h 00 : Vigile Pascale à l'église de Visan

Dimanche de Pâques : Dimanche 5 avril

- 09 h 30 : Solennité de Pâques à Grillon
- 11 h 00 : Solennité de Pâques à Valréas *suivie d'une chasse aux œufs pour les petits-enfants dans le jardin des Pénitents Blancs*
- 11 h 00 : Solennité de Pâques à Richerenches

Bulletin Inter Paroissial

de l'Enclave des Papes - Grillon - Richerenches - Valréas - Visan



N° 1447 26.03.14

Courriel : paroisse-de-valreas@orange.fr ☎ Presbytère de VALRÉAS : 04. 90. 35. 02. 59.

Site internet : <https://www.enclave.paroisse84.fr> ou tapez **Paroisse de Valréas** dans votre navigateur

ÉVÉNEMENTS ET INVITATIONS

SACREMENT DE LA MISÉRICORDE POUR LA SEMAINE SAINTE

VALRÉAS : Mercredi Saint (1^{er} avril) à 18h30 avec la Célébration Pénitentielle
Mercredi Saint de 10 h 30 à 12 h 00
Samedi Saint (4 avril) de 10 h 30 à 12 h 00
VISAN : Samedi Saint (4 avril) de 11 h 00 à 12 h 00
RICHERENCHES : Samedi Saint (4 avril) de 15 h 30 à 16 h 30
GRILLON : Samedi Saint (4 avril) de 15 h 30 à 16 h 30

DIMANCHE DE LAETARE : CÉLÉBRER LA JOIE D'ÊTRE SAUVÉ PAR LE CHRIST !

Réjouissez-vous ! Le quatrième dimanche du Carême, cette année le 15 mars 2026, est dit de Laetare.

Qu'est-ce qui caractérise le dimanche de Laetare ? Ce nom vient du chant d'entrée, introït, de la messe du quatrième dimanche de Carême qui était tiré du livre d'Isaïe (Is 66, 10-11) : *Laetare, Jerusalem (...)*. L'antienne d'ouverture de cette messe dans le Missel romain actuel reprend cet introït, avec dans la version francophone de 2021, la traduction suivante : *Réjouis-toi, Jérusalem ; vous tous qui l'aimez, rassemblez-vous. Jubilez de sa joie, vous qui étiez dans la tristesse ; alors vous exulerez, vous serez rassasiés de consolation.*

Les textes propres de cette messe sont précédés par la note suivante : *En cette messe, on utilise la couleur violette ou rose, le son des instruments est admis et l'autel peut être orné de fleurs.* Cette mention désigne le caractère de pause au milieu du Carême. En effet, ce dernier étant de 40 jours, le quatrième dimanche vient au 25^{ème} jour soit un peu après le milieu du parcours. La discipline habituelle du Carême en tant que temps de pénitence, est comme adoucie par certains aspects qui sont normalement omis : couleur liturgique, usage des instruments de musique, et fleurs. C'est une manière d'anticiper la joie des fêtes de Pâques. En fait, tout le Carême est sous le signe de la joie ! Ce n'est pas d'abord un temps triste et de pénitence, même si l'on fait des efforts. C'est le temps de la préparation au baptême pour les catéchumènes, de démarche baptismale et de conversion pour tous. Cet entraînement, cette forme d'ascèse sont plutôt joyeux. De même que la sobriété à laquelle la crise climatique nous appelle peut être source de joie.

(<https://eglise.catholique.fr/>)

RASSEMBLEMENT ANNUEL DES PÉNITENTS DIMANCHE 10 MAI À AVIGNON

Cette année le rassemblement annuel des Pénitents de France se tiendra à Avignon pour 2 bonnes raisons : ce sera le 8^{ème} centenaire de la première Confrérie en France, fondée précisément à Avignon (1226) ; ce sera aussi le premier centenaire de l'existence de la Maintenance des Pénitents de France qui regroupe depuis 1926 toutes les confréries de Pénitents reconnues par le Vatican.

À cette occasion, les confréries de VALRÉAS vous invitent à les accompagner pour la journée.

Départ en autobus : 7 heures, retour aux environs de 18 heures 30.

Participation : - trajet et repas tirés des sacs : 30 euros ou trajet et repas avec les Pénitents : 70 euros.

Renseignements et inscription (urgent) : Henri Veyradier 04 90 35 00 92 veyradierhenri@wanadoo.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026 : QUELQUES CLÉS DE DISCERNEMENT

En cette période de Carême où nous tournons déjà nos regards vers le Ressuscité en essayant de conformer de plus en plus nos coeurs au Sien, nous ne pouvons nous dispenser de réfléchir sérieusement aux élections qui approchent.

Parfois, l'on nous demande : "pour qui voter ?" Cette question reste personnelle.

Chacun de nous doit discerner en conscience, selon ses convictions. **Il n'est pas possible de prétendre qu'un parti, une mouvance ou un candidat politique corresponde complètement aux exigences de la foi et de la vie chrétiennes** (cf. *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, 573). Tout choix, tout discernement avant de voter se doit d'être critique.

Dans notre discernement, **quelques éléments de réflexion** sont incontournables : tout choix doit être enraciné et tendre à la **recherche du bien commun** (cf. *lettre apostolique Octagesima adveniens*, Paul VI) ; ceux qui exercent une autorité doivent l'exercer comme un **service** ; les pouvoirs politiques sont tenus de **respecter les droits fondamentaux de toute personne humaine, y compris donc le respect de la vie**, de son commencement jusqu'à sa fin (*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, §2234).

Certes, **les conseillers municipaux n'ont pas de compétence spécifique en matière de bioéthique** ; cependant, **ils sont grands électeurs et sont ainsi obligés de participer à l'élection de nos sénateurs**, qui, eux, ont une compétence fondamentale quant aux choix sociétaux, et ce, eu égard aux débats parlementaires actuels. Participer aux élections sénatoriales est un devoir pour tout conseiller municipal : s'y soustraire l'expose à une amende. *Le choix de nos maires et de nos conseillers municipaux doit donc être réfléchi et discerné à la lumière de leurs propres positions et affirmations.* S'ils adhèrent à un parti politique, ou bénéficient de leur soutien, il faut aussi s'interroger sur les positionnements de ces formations. N'hésitez pas interroger les candidats de votre commune ! Ils sont là pour chacun de nous.

Les débats sociétaux actuels sont trop graves pour que nous fassions la sourde oreille en préférant rester dans notre confort égoïste ou en pensant que nous ne sommes pas concernés. Prenons le temps du discernement, en ayant toujours en tête que tout citoyen a le devoir moral d'exercer son droit de vote pour contribuer, avec les pouvoirs civils, au bien de la société (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, §2239-2240). Rendons à César ce qui lui appartient, et rappelons-nous toujours que tout acte envers l'un de nos prochains nous engage aussi envers Dieu lui-même.

« Les chrétiens résident dans leur propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens et supportent toutes leurs charges comme des étrangers (...). Ils obéissent aux lois établies, et leur manière de vivre l'emporte sur les lois (...). Si noble est le poste que Dieu leur a assigné qu'il ne leur est pas permis de désertir. » (Epître à Diognète)